

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DDCT 29 / DAC / DGRI Subventions d'un montant total de 63 500 euros à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Fédération de Paris du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) (81421), pour le projet intitulé : « Lutter contre le racisme et les discriminations. Accueillir dans les permanences les victimes » (2018_00482).

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association AFRIQUE ET NOUVELLES INTERDEPENDANCES (13593) pour son projet, localisé dans les 11^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, intitulé : « Tous en Campagne contre les Discriminations » (2018_04588).

Article 3 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à CAPOEIRA VIOLA (300), pour son projet, localisé dans le 18^{ème} arrondissement, intitulé : « Humains tout simplement ! Une exposition en 9 panneaux contre le racisme ». (2018_05110).

Article 4 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'Association CITOYENNETE POSSIBLE (40 762), pour le projet intitulé : « Renforcer sa posture professionnelle face à la parole raciste, antisémite, discriminante, extrémiste » (2018_04634).

Article 5 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à la LICRA (61261), pour le projet intitulé « Développer les actions de la LICRA » (2018_06089). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE (15485), pour le projet intitulé « Programme 2018 lutte contre le racisme, les discriminations pour la mobilisation citoyenne » (2018_02148).

Article 7 : Une subvention de 5000 euros est attribuée à l'EGAM (115482), pour le projet intitulé « Sarajevo-sur-Seine film festival, la jeunesse européenne contre le racisme et l'antisémitisme » (2018_03033) au titre de la lutte contre le racisme

Article 8 : Une subvention de 1500 euros est attribuée à l'EGAM (115482), pour le projet intitulé « Sarajevo-sur-Seine film festival, la jeunesse européenne contre le racisme et l'antisémitisme » (2018_03032) au titre de la mémoire.

Article 9 : Une subvention de 3000 euros est attribuée à l'EGAM (115482) pour le projet intitulé « Sarajevo-sur-Seine film festival, la jeunesse européenne contre le racisme et l'antisémitisme » (2018_07185) au titre des relations internationales.

Article 10 : La dépense correspondante, s'élevant à 59 000 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, chapitre 65, nature 65748 - Fonction 3, numéro de destination 3410002 - «provisions pour subventions de fonctionnement au titre des Droits humains et de la lutte contre les discriminations» sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La dépense correspondante, s'élevant à 1 500€, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, nature 65748, rubrique 3121, sous réserve de la décision de financement.

La dépense correspondante, s'élevant à 3 000€, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, sur les crédits de la Délégation générale aux Relations Internationales, chapitre 65, nature 65748, fonction P044, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO